

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04326

Numéro SIREN : 832 686 729

Nom ou dénomination : 2F

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 12795

15

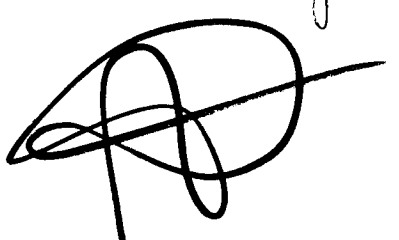
- 6 AOUT 2018

# BILAN

SAS 2F : 31 décembre 2018

<b>ACTIF (EUR)</b>	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Fonds commercial</i>	18 000		18 000	
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 005	491	1 514	
<i>Immobilisations financières</i>	1 911		1 911	
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>21 916</b>	<b>491</b>	<b>21 425</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Matières premières, approvisionnements, en cours</i>	417		417	
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances &amp; acomptes versés sur commande</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	597		597	
<i>Autres créances</i>	693		693	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	1 378		1 378	
<i>Charges constatées d'avance</i>	91		91	
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 176</b>		<b>3 176</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>25 092</b>	<b>491</b>	<b>24 601</b>	
			EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PASSIF (EUR)</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<i>Capital social ou individuel</i>			1 000	
<i>Ecarts de réévaluation</i>				
<i>Réserve légale</i>				
<i>Réserve réglementée (dont réserve spéciale des plus values à long terme)</i>				
<i>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'art originales)</i>				
<i>Report à nouveau</i>				
<i>Résultat de l'exercice</i>			-6 967	
<i>Provisions réglementées</i>				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>			<b>-5 967</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)</b>				
<b>DETTES</b>				
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>			12 825	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>			1 713	
<i>Autres dettes (dont comptes courants d'associés)</i>		9 789	16 031	
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL DES DETTES et PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (III)</b>			<b>30 569</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>			<b>24 601</b>	

Comptes Certifiés conforme à l'original  
le président



# RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SAS 2F: Période du 1 octobre 2017 au 31 décembre 2018

EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1
<i>Ventes de marchandises</i>	72 545		72 545
<i>Production vendue de biens</i>			
<i>Production vendue de services</i>			
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>72 545</b>		<b>72 545</b>
<i>Production stockée</i>			
<i>Production immobilisée</i>			
<i>Subvention d'exploitation</i>			
<i>Autres produits</i>	57		57
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>72 602</b>		<b>72 602</b>
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>	2 285		2 285
<i>Variation de stock (marchandises)</i>			
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>	24 434		24 434
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>	-417		-417
<i>Autres achats et charges externes (3)</i>	30 533		30 533
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	733		733
<i>Rémunérations du personnel</i>	18 731		18 731
<i>Charges sociales</i>	2 209		2 209
<i>Dotations aux amortissements</i>	491		491
<i>Dotations aux provisions</i>			
<i>Autres charges</i>	181		181
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>79 181</b>		<b>79 181</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 580</b>		<b>-6 580</b>
<i>Produits financiers</i>			
<i>Produits exceptionnels</i>			
<i>Charges financières</i>	388		388
<i>Charges exceptionnelles</i>			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>			
<b>2 - RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>-6 967</b>		<b>-6 967</b>

# ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

PROVISIONS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Cabinet Nathalie SATTI - CABRIÈS

Téléphone : 0442515742 - Télécopie : 0442542890

# RÈGLES ET MÉTHODES

## 1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

# RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

## 3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

## 4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## 7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

# IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

SAS 2F 1 octobre 2017 au 31 décembre 2018

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>		18 000		18 000	
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>18 000</b>		<b>18 000</b>	
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>		815		815	
<i>Matériel de transport</i>					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		1 190		1 190	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>2 005</b>		<b>2 005</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 911</b>		<b>1 911</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>21 916</b>		<b>21 916</b>	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>		181		181
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		310		310
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>491</b>		<b>491</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>491</b>		<b>491</b>

# ETAT DES PROVISIONS

SAS 2F 1 octobre 2017 au 31 décembre 2018

NATURE DES PROVISIONS	EUR			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
<b>TOTAL PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<i>Prov- pour dépréciation sur immobilisations</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov- pour dépréciation sur comptes clients</i>				
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>				

# FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Néant

**Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

Néant

**Autres éléments significatifs**

Néant

## RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

#### 1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous.  
Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 72 545 euros.

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 30/09/2017	Variation en euros	Variation 2018 / 2017
Chiffre d'affaires	72 545		+ 72 545	

#### 1.2 Présentation des états financiers :

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 30/09/2017	Variation en euros	Variation 2018 / 2017
Produits d'exploitation	72 602		+ 72 602	
Charges d'exploitation	79 181		+ 79 181	
Résultat d'exploitation	(6 580)		(6 580)	
Résultat financier	(388)		(388)	
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
<b>Résultat</b>	<b>(6 967)</b>		<b>72 214</b>	

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles 18 000 euros
- Immobilisations corporelles 2 005 euros
- Immobilisations financières 1 911 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2018 est de 21 916 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 491 euros.

(20)

### 1.3 Capitaux propres

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 30/09/2017	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	(5 967)		(5 967)
Capital social	1 000		+ 1 000
Capitaux propres / Capital social	(5,97)		(5,97)

### 1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

### 1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

### 1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

### 1.7 Participations croisées :

Néant.

### 1.8 Cession de participations :

Néant.

### 1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros

## **II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES 3 EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à apurer de 6 967,41 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2018	(6 967)
Report à nouveau	
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

Nous vous proposons l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	(6 967)
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

## **III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

## **IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

R 1)

**V. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT**

**5.1 Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu**

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

**5.2 Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**

	Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

**5.3 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

**5.4 Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**


	Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées h.t.						
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice						
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

**VI. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS**

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le PRÉSIDENT



**TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019  
ARTICLE 44 - DECRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

**SECONDE RÉSOLUTION**

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 6 967,41 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2018	(6 967)
Report à nouveau	
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

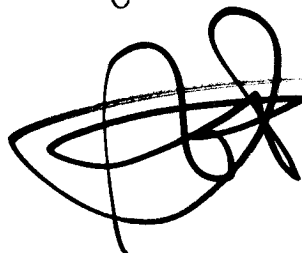
L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	(6 967)
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

*Certifié conforme à l'original  
le Président*



**RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019  
ARTICLE 44 - DECRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

**SECONDE RÉSOLUTION**

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 6 967,41 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2018	(6 967)
Report à nouveau	
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	(6 967)
<b>Total</b>	<b>(6 967)</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

*Certifié conforme et légal  
Le Président*

